

PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 28 janvier 2016

Communiqué de presse

Bilan de la campagne de contrôle des instruments de pesage dans l'industrie agroalimentaire en Martinique

Le Pôle C de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIECCTE) a réalisé en Martinique, à l'automne 2015, une campagne de contrôle des instruments de pesage utilisés dans l'industrie agroalimentaire. Cette campagne s'inscrit dans une opération nationale souhaitée par Emmanuel MACRON, ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique, afin de s'assurer de l'exactitude des quantités mesurées par ces instruments. Une opération de même nature avait été conduite en 2011.

Un total de 13 sites du département a ainsi été contrôlé de manière inopinée par les agents du Pôle C chargés de la Métrologie Légale : industries de transformation, de fabrication et de conditionnement de produits agroalimentaires, et marchés de gros et de demi-gros. Ces contrôles ont porté sur tous les types d'instruments de pesage utilisés, comme les balances, les bascules, les trieuses ou les emballeuses.

Sur les 31 instruments examinés, 13 % ont été mis hors service dans l'attente de leur régularisation en raison de non-conformités constatées (ex : retard du contrôle technique annuel obligatoire). 65 % des instruments contrôlés ont fait l'objet d'essais métrologiques. Aucun d'entre eux ne présentait d'erreur supérieure aux tolérances réglementaires. L'erreur moyenne de mesure est de l'ordre de 0,6 g pour 1 kg de produit pesé. Ces deux résultats tendent à montrer que les instruments ayant fait l'objet d'essais présentent des performances métrologiques correctes.

Les résultats de cette opération font apparaître une amélioration de la conformité et de la qualité métrologique des instruments de pesage utilisés dans la filière agro-alimentaire depuis 2011. Ils montrent également que des progrès sont encore possibles. La surveillance sera maintenue à cet effet.

Le service métrologie du Pôle C de la DIECCTE procède régulièrement à des contrôles similaires sur les différents types d'instruments de mesure utilisés dans le commerce, tels que les volucompteurs des pompes à essence, les taximètres ou les balances classiques du commerce. Il surveille également l'action des organismes agréés qui effectuent les contrôles techniques obligatoires de ces instruments. Cette chaîne de contrôle contribue à assurer la justesse des instruments et la loyauté des transactions commerciales, au bénéfice de la compétitivité des entreprises et de la protection des consommateurs.

Information : M. Dominique DELANOY – Pôle C – DIECCTE Téléphone : 05 96 59 55 14
Mél : 972-polec@dieccte.gouv.fr

Contact réservé aux médias :

Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 – ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr